

**Compte-rendu de la Réunion du
Comité Syndical du 8 avril 2021**

Date de convocation :
29 mars 2021

L'an deux mille vingt, le 8 avril 2021 à 16h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Lambert Sylvain, Président.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Maurice Chanclud, Sandrine Buisson et Caroline Poyart

Nombre de Conseillers
En exercice : 4
Présents : 4
Votants : 4

Secrétaire de séance : Sandrine Buisson

Monsieur le président demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la délibération relative à la participation informatique du SIE à la commune de Rochefort-en-Yvelines.

Les élus n'émettent pas d'objection à l'ajout de cette délibération.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 3 décembre 2021

Monsieur le président fait lecture du procès-verbal du 3 décembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2020

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

3. Approbation du compte administratif 2020

Hors de la présence de M. Lambert Sylvain, Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif du budget syndical 2020.

4. Affectation des résultats

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget pour 2021 :

- le résultat de fonctionnement- recette (R002) : 62 481.64€
- le résultat d'investissement-recette (R001) : 7 361.04€

5. Participation des communes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer les participations des Communes pour l'année 2021 aux montants suivants:
 - ROCHEFORT EN YVELINES : 155 152.52 € dont 141 284.51€ en fonctionnement et 13 868.02€ en investissement
 - LONGVILLIERS : 60 029.80€ dont 52 528.85€ en fonctionnement et 7 500.94€ en investissement
- Le total des participations est de 215 182.32€ (article 74748 du Budget Primitif 2021)
- Dit que la participation des communes sera déduite de l'avance financière accordée par chacune des communes.
 - soit un total de 42 029.80€ pour la commune de Longvilliers
 - soit un total de 118 152.52€ pour la commune de Rochefort-en-Yvelines
- Dit que les participations réelles seront versées par chaque commune au S.I.E. en trois versements égaux, au 15 avril 2021, 1er juillet 2021 et 1er octobre 2021

6. Subvention versée aux associations et à la bibliothèque de Rochefort-en-Yvelines

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 : bibliothèque de Rochefort en Yvelines 1 700€ (article 657348), Coopérative Scolaire Ecole Primaire 1 005€ (article 65738), Coopérative Scolaire Ecole Maternelle 645€ (article 65738), Les Amis des Ecoles 400€ (article 6574), Aimer lire en Vallée de Chevreuse 735€ (article 6574).
Soit un total de 1700.00€ à l'article 657348, de 1650€ à l'article 65738, de 1 135€ à l'article 6574.
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2021, section de fonctionnement aux articles 657348, 65738 et 6574.

7. Participation des dépenses informatiques

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter la proposition et décide d'inscrire au budget primitif 2021 du Syndicat la somme de 150 €uros au compte 62878 pour la commune de Rochefort en Yvelines

8. Charge de personnel à rembourser à la commune de Rochefort-en-Yvelines

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 6 000 € à la commune de Rochefort en Yvelines pour la participation aux charges du personnel rémunéré par la Commune et dit que la somme sera inscrite au budget à l'article 6218.

9. Vote du budget primitif 2021

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le Budget Primitif 2021 comme suit :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement:

DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 011	176 650.00		Chapitre 002	62 481.64
Chapitre 012	159 850.00		Chapitre 013	12 000.00
Chapitre 65	6 295.00		Chapitre 70	75 000.00
Chapitre 67	6 000.00		Chapitre 74	215 182.32
Chapitre 023	21 638.96		Chapitre 75	4 500.00
			Chapitre 77	1 000.00
TOTAL	370 163.96		TOTAL	370 163.96

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 370 163.96 €uros

- Par chapitre pour la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 21	32 500.00		Chapitre 001	7 361.04
			Chapitre 021	21 368.96
			Chapitre 10	350.00
			Chapitre 13	3 420.00
TOTAL	32 500.00		TOTAL	32 500.00

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 32 500.00€ €uros

10. Informations et questions diverses

- a) Devis Synchronicity
- b) Personnel SIE

La séance est levée à 18h40.

Le président, Sylvain LAMBERT

